

DECRET N° 2003-333 DU 27 AOUT 2003

Portant approbation du budget prévisionnel
de l'Office Béninois de Recherches
Géologiques et Minières (OBRGM) pour
l'exercice 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996, fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 96-615 du 31 décembre 1996 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Vu** le décret n° 99-281 du 31 mai 1999, portant approbation des statuts de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières ;
- Sur** rapport du Ministre des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 juin 2003 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM) pour l'exercice 2003 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 août 2003

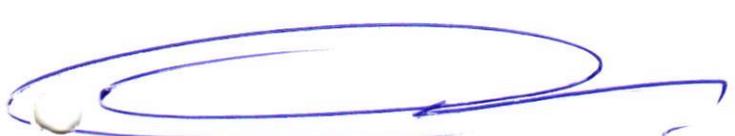
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie

Le Ministre des Mines et
l'Energie et de l'Hydraulique,



Grégoire LAOUROU



Kamarou FASSASSI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 4 MFE 4 MMEH 4
AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.